M-1894

Motion du 21 mai 2025 de Mmes et MM. Jules Lorenzi, Amanda Ojalvo, Théo Keel et Christel Saura: «Pour des moments festifs plus sûrs».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance du Conseil municipal du 26 novembre 2025)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les événements festifs, qu'ils soient culturels, associatifs ou musicaux, sont des espaces précieux de convivialité, de création et de lien social.

La Ville de Genève, par sa politique de subventions, soutient activement de nombreuses entités qui organisent de tels événements, contribuant ainsi à la vitalité et à la diversité du tissu culturel et social.

Afin que ces moments demeurent sûrs et inclusifs pour toutes et tous, il est essentiel d'adopter une approche proactive en matière de prévention des comportements irrespectueux, en particulier ceux portant atteinte au consentement et à l'intégrité physique des participants et participants. Des gestes déplacés, des intrusions dans l'espace personnel ou d'autres formes de violence peuvent survenir dans des contextes festifs. Il convient d'agir en amont pour en limiter les risques, sans attendre que des incidents graves viennent ternir ces rassemblements.

Certaines structures soutenues par la Ville ont déjà développé de bonnes pratiques en ce sens, telles que la mise en place d'équipes de veille, d'espaces sécurisés ou de formations spécifiques pour le personnel encadrant. Cette motion vise à encourager la généralisation de telles initiatives à travers un cadre clair et adapté à la taille des événements concernés.

Considérant:

- l'importance de garantir des événements festifs sûrs, respectueux et inclusifs;
- le rôle de la Ville de Genève en tant que collectivité subventionnante, partenaire des acteurs culturels et associatifs locaux;
- les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par certaines structures, qu'il convient d'encourager et de généraliser;
- la nécessité d'un cadre clair et équitable en matière de prévention des atteintes au consentement et à l'intégrité physique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réfléchir à la mise en place d’un cadre de référence clair pour instaurer la présence d’équipes de surveillance identifiées lors des événements festifs accueillant du public, organisés par des entités subventionnées par la Ville de Genève ou par la Ville elle-même;
- à étudier la possibilité de fixer un barème indicatif, par exemple, à raison d’une personne formée et dédiée par tranche de 100 participants prévus, tout en tenant compte des spécificités et des capacités des structures concernées;
- à présenter au Conseil municipal, dans un délai de douze mois, un rapport sur les modalités de mise en œuvre, les moyens de soutien envisageables et les éventuelles adaptations nécessaires.